

Règlement Officiel du Défi Carnassier Breton

Article 1 – Organisation

La compétition est organisée par Aventure Pêche Bretagne et se déroule sur la période du 26/04/2025 au 25/10/2025. Elle est ouverte à tous les pêcheurs respectant le présent règlement.

Article 2 – Objectif de la Compétition

Le but est de pêcher, mesurer et relâcher un individu de chaque espèce citée ci-dessous avec une taille minimale qui lui est associée le plus vite possible à partir du lancement de la compétition (26 avril 2025) :

- **Truite fario (sauvage)** : 30 cm
- **Brochet** : 80 cm
- **Bar** : 60 cm

Chaque capture doit être attestée par une vidéo du combat et une photo de mesure sur la toise officielle de la compétition.

Article 3 – Conditions de Participation

- L'inscription est obligatoire et se fait en ligne sur deficarnassierbreton.fr
- Chaque participant reçoit une toise officielle aux couleurs de la compétition.
- La compétition est exclusivement en **no-kill** : toutes les prises doivent être relâchées immédiatement après validation des mesures.

Article 4 – Zones et Modes de Pêche Autorisés

- La pêche est uniquement autorisée depuis le bord (wading autorisé).
- La pêche est uniquement autorisée sur le territoire breton et dans le domaine public pour la pêche en eau douce.
- Les bateaux, float tubes, kayaks et autres embarcations sont interdits.
- La pêche se pratique exclusivement avec des leurres artificiels (poissons nageurs, leurres souples, cuillères, etc.).

Article 5 – Modalités de Capture et de Validation

1. **Vidéo obligatoire** : Le combat doit être filmé du ferrage jusqu'à la mise au sec et la mesure sur la toise.
2. **Photo de mesure** : Le poisson doit être posé sur la toise officielle, avec une prise de vue nette permettant la validation de la taille.
3. **Validation de la prise** : Pour qu'une prise soit validée, le poisson doit faire la taille minimale fixée pour son espèce par ce règlement. (Truite fario 30cm, Brochet 80cm, Bar 60cm)

4. **Localisation** : L'endroit où la prise a été réalisée doit être transmis en même temps que les autres preuves (photos, vidéos)
5. **Identification de la vidéo** : Le lieu indiqué pour une prise doit pouvoir être identifié dans la vidéo du combat.
6. **Envoi des preuves** : Les vidéos et photos doivent être envoyées via un we transfer à l'adresse deficarnassierbreton@gmail.com

Article 6 – Quota et Classement

- L'objectif de la compétition est de boucler le plus vite possible un quota composé de :
 - **Une Truite fario** mesurant au minimum 30 cm
 - **Un Brochet** mesurant au minimum 80 cm
 - **Un Bar** mesurant au minimum 60 cm
- Le classement sera déterminé en fonction de l'ordre d'arrivée des pêcheurs ayant atteint leur quota et fait valider leurs captures.

Article 7 – Sanctions et Infractions

Tout non-respect des règles entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification. Sont notamment interdits :

- La rétention prolongée des poissons.
- Toute tentative de triche (fausse déclaration, modification des preuves, etc.).
- L'usage de vifs ou d'appâts naturels.
- Toute action nuisant à l'environnement ou aux autres compétiteurs.

Article 8 – Récompenses

- Des récompenses seront remises pour les 7 pêcheurs ayant rempli leur quota le plus rapidement.
- Des récompenses seront remises aux 3 pêcheurs qui auront capturer le plus gros spécimen sur une des 3 espèces de la compétition (même si leurs quotas ne sont pas rempli).
- Les récompenses comprendront plusieurs embarcations, du matériel de pêche et des bons pour un guidage.
- Une cérémonie de remise des prix se tiendra à la fin de la saison.

Article 9 – Responsabilité

- Chaque participant pêche sous sa propre responsabilité et doit respecter la réglementation en vigueur.
- L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'accident, de perte ou de vol de matériel.

Article 10 – Acceptation du Règlement

L'inscription à la compétition implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.